

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 19-88

**OBJET : TEPCV – FONDS DE SOUTIEN
À LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le trente avril 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 32</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Pierre-Auguste FEUGIER (Saint-Franc) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Cédric MOREL à Nathalie HENNER ; Evelyne LABRUDE à Jean-Paul CLARET ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER</p>
--	---

CONSIDERANT la délibération communautaire du 30 juin 2016 validant la convention TEPCV à conclure avec le Ministère de la transition écologique dont la signature a eu lieu en juillet 2016,

CONSIDERANT la délibération communautaire du 30 juin 2016 validant la convention complémentaire TEPCV, dont la signature a eu lieu en décembre 2016,

CONSIDERANT le fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public mis en œuvre dans le cadre de la convention TEPCV, à destination des communes du territoire,

CONSIDERANT que ce fonds de soutien permet aux communes de rénover leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'initier une réflexion sur la modulation ou l'extinction de l'éclairage nocturne, si elle n'est pas déjà mise en place.

Attribution d'aide au projet de la commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie

La commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie porte le projet de réhabiliter les réseaux y compris points lumineux, et armoires électriques de plusieurs hameaux (Pierre Grosse, Le Cozon, Les Vincents, Les Courier, Les Claret, Les Tardy, Les Bandets), comprenant également la mise en œuvre de deux horloges astronomiques.

La commune procède déjà à de l'extinction nocturne sur les tranches horaires de 23h à 5h du matin dans les hameaux. Le projet permettra de réduire la consommation d'électricité, l'intensité lumineuse sur des plages horaires choisies et par tranches de – 30% ou - 50%. Le montant de travaux retenus pour le calcul de la subvention est de 13 134 € HT.

Le calcul de l'aide est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Commune	Date de la demande	DEPENSES		RECETTES		
		Nature des travaux	Montant des travaux en € HT	Financeurs	Autres aides obtenues	Taux
St Pierre d'Entremont Savoie	25/04/20189	Réhabilitation des réseaux et armoires électriques des hameaux de Pierre Grosse, Le Cozon, Les Vincents, Les Courier, Les Claret, Les Tardy, Les Bandets : 3 armoires et 21 points lumineux au total, y compris mise en oeuvre de 2 horloges.	13 134,00 €	SDES	5 790,00 €	44,1%
				CC Cœur de Chartreuse - TEPCV	3 672,00 €	28,0%
				Autofinancement	3 672,00 €	28,0%

➤ Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- **VALIDE** la subvention de 3 672,00€ à la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie
- **AUTORISE** le Président à verser ces subventions au titre du fonds de concours TEPCV,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces versements et notamment la signature de la convention de reversement avec les communes concernées.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 13 Mai 2019,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

